

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES

DU MAIRE

ARR452025

Madame le Maire de la commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables public;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 Décembre 1993 donnant délégation au maire pour la création, la modification et la suppression des régies communales;

Vu l'arrêté en date du 02 Décembre 1993 portant création de la Régie "Locations de Salles"

Vu l'arrêté en date du 02 Décembre 1993 portant nomination du régisseur;

Considérant que la régie de recette est inactive depuis plusieurs années et qu'aucune recette n'a été perçue depuis cette période, il convient de la supprimer;

DECIDE

Article 1 :

Il est mis fin à la Régie "Location de salles" à compter **du 01 Novembre 2025**,

Article 2 :

Il est mis fin aux fonctions du régisseur titulaire et suppléant à compter **du 01 Novembre 2025**,

Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse (pour les recettes), ainsi tous ses documents, valeurs et stocks,

Article 3 :

Madame le Maire et le Comptable du Trésor Public auprès de la commune, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

Article 4:

Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion;

Fait à Villemontais, le 13 Octobre 2025

Le Maire,

Marie Françoise GAUME

